



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	11
VOTANTS	13

Étaient présents : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

Étaient absents : Patrick PEDRINI, Virginie CUOQ, Boris BESSENAY et Loïc GILLET.

Pouvoirs déposés en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Patrick PEDRINI – Mandataire : Hervé DAVAL

Mandant : Virginie CUOQ – Mandataire : Karine MATHEY

Secrétaire élu : Jean ROCHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20231114-DCM2023-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023

Affichage : 21/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION N° 2023-40 : CRÉATION D'EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant que le comité social territorial se réunira en date du 14 décembre 2023 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et ainsi créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Compte tenu de la prochaine mise en retraite de Patrick GARDETTE, agent polyvalent des interventions techniques en milieu rural, il convient de créer un nouvel emploi.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent polyvalent des interventions techniques en milieu rural à temps complet au service technique à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : assurer les interventions techniques en milieu rural, notamment celles portant sur les espaces verts.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Crée un emploi d'agent polyvalent des interventions techniques en milieu rural à temps complet au service technique à compter du 1^{er} janvier 2024,**
- **Modifie le tableau des effectifs comme suit :**

SITUATION FUTURE AU 01 JANVIER 2024										
EMPLOIS						EFFECTIFS				
Date de délibération*	Fonction	Durée hebdo.	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut *1	sa situation *2	Durée hebdo.	Temps partiel
	Chargé d'accueil et de communication	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Rédacteur	titulaire	en fonction	35h	
	Secrétaire de mairie	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	titulaire	en fonction	35h	
	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	21h	soc	C	Cadre d'emplois des ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (C3)	titulaire	en fonction	21h	
	Responsable technique	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise au 10/09/2020	titulaire	en fonction	35h	
	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 2 ^{ème} classe (C2)	titulaire	en fonction	35h	
	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 1 ^{ère} classe (C1)	titulaire	en fonction	35h	
	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 2 ^{ème} classe (C2)	titulaire	en fonction	35h	
	Agent de restauration et d'entretien	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 2 ^{ème} classe (C2)	titulaire	en fonction	35h	

- **Inscrit au budget les crédits correspondants.**

**Le secrétaire,
Jean ROCHE**




**Hervé DAVAL,
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset**



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.